



Etaient présents : Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Excusés : Jean-Yves BONY, Louis CHAMBON, Patrice FALIES

Représentés:

Ordre du Jour

Point financier et sur les commissions

Représentants CIT et PNRVA

Demande de classement de l'office de tourisme en catégorie II

Demande de subvention DSIL – Mobilités douces

Questions diverses

1. Point financier et point sur les commissions

Dans le cadre du renouvellement des élus, le Président présente la situation financière de la communauté de communes Il reprend les éléments présentés lors du dernier budget et distribue le document des orientations budgétaires 2020.

D'autre part, il précise le fonctionnement souhaité pour les commissions qui ont été attribué au mois de juillet. Un point est fait sur les dossiers prioritaires.

2. Représentant CIT (DEB 2020 064)

→ Les membres du bureau décident de désigner Monsieur Jean-Noël PARRA en tant que représentant de la communauté de communes du Pays de Salers dans les instances décisionnelles de Cantal Ingénierie et Territoires.

3. Demande de classement de l'office de tourisme du Pays de Salers (DEB 2020 062)

Considérant que les offices de tourisme peuvent être classés par catégories – I ou II suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par l'agence de développement touristique de la France Atout France et homologué par arrêté du ministre de l'économie et des finances.

Ces critères sont déclinés en 9 chapitres

- L'office de tourisme est accessible et accueillant
- Les périodes et horaires d'ouverture sont cohérents avec la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention,
- L'information est accessible à la clientèle étrangère
- L'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour
- Les supports d'informations touristiques sont adaptés, complets et actualisés
- L'office de tourisme est à l'écoute du client et engagé dans une démarche promouvant la qualité et le progrès
- L'office de tourisme dispose des moyens humains pour assurer sa mission
- L'office de tourisme assure un recueil statistique
- L'office de tourisme met en œuvre la stratégie touristique locale

→ Les membres du bureau, à l'unanimité, décide de solliciter auprès du Préfet du Cantal le classement de l'Office de Tourisme du Pays de Salers en catégorie II.

4. Borne de recharge VAE: DSIL et plan de financement (DEB 2020 061)

Le Président rappelle aux élus que la collectivité s'est engagée dans une démarche de mobilité douce en faisant l'acquisition de vélos à assistances électriques qu'elle loue.

Aujourd'hui, elle souhaite renforcer cette action en maillant le territoire de bornes de recharge pour tous types de VAE.

Le Conseil Départemental finance à 50% cette action, et le Président propose de solliciter la DSIL avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- DSIL (30%) : 12 137.40
- Conseil Départemental (50%) : 20 229.00 €
- Autofinancement (20%) : 8 091.60 €

→ Les membres du bureau **approuvent**, à l'unanimité le plan de financement proposé et autorise le Président à demander les subventions afférentes.